

APPROBATION du paiement de la somme de 3.512.510 F à titre d'intérêts moratoires dus aux Entreprises Métropolitaines et Coloniales pour travaux de l'Ecole Joinville

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 2 Septembre 1957

Mesdames,

Messieurs,

Les Entreprises Métropolitaines et Coloniales m'ont adressé une facture de 3.512.510 francs d'intérêts moratoires du 1er Octobre 1955 au 20 Juin 1957 pour paiement tardif des décomptes des travaux d'achèvement de l'Ecole Joinville, établis suivant état ci-joint.

La subvention de l'Education Nationale et l'emprunt contracté avec la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer sur lesquels devait être effectué le règlement définitif de ces travaux, ayant nécessité de nombreuses correspondances - du 18 Juillet 1955 au 19 Janvier 1957) et le paiement du solde qu'au budget primitif de 1957, je vous demande, en conséquence, votre approbation pour le paiement des intérêts moratoires de 3.512.510 francs réclamés par les Entreprises Métropolitaines et Coloniales.

Un crédit est inscrit, à cet effet, au budget supplémentaire de l'exercice 1957, au chapitre XXXII an° 65./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Après échange de vues, la question est renvoyée à la prochaine séance, pour complément d'information./.